



MINISTÈRE DES SPORTS



La ministre

Paris, le **08 FEV. 2011**

Monsieur le Président,

La Fédération française Handisport a déposé la demande d'adhésion de la France auprès de l'International Committee of Sports for the Deaf (ICSD) que vous présidez. Dans la perspective du congrès international de votre association prévu le 16 février 2011, je souhaite m'assurer que la candidature de la France sera examinée lors de ce congrès.

Il me semble important de rappeler que c'est à la demande du ministère des sports que la Fédération sportive des sourds de France et la Fédération française handisport ont fusionné le 7 mai 2008. Cette fusion était d'ailleurs la seule solution viable pour pérenniser une structure de qualité pouvant accueillir les sportifs sourds et malentendants. A titre probatoire, en avril 2008, vous aviez vous-même accepté l'adhésion de la Fédération française handisport pendant une période transitoire.

C'est à la suite d'une première demande d'adhésion formelle par la Fédération française handisport que vous lui avez indiqué les conditions et les exigences qu'impose une telle demande. Après un certain nombre de propositions et au terme d'une longue négociation, la Fédération française handisport vous a fait parvenir par courrier du 20 janvier 2011 une proposition d'organisation.

Cette proposition prévoit une représentation des personnes sourdes et malentendantes au sein des organes de décision et donne la possibilité aux sportifs de pratiquer la compétition à l'échelon international et d'être reconnus à la hauteur de leurs légitimes ambitions.

Sur ce point, je tiens d'ailleurs à souligner la qualité de l'encadrement de la Fédération française handisport et l'important soutien financier et humain que lui apporte le ministère des sports et qui a permis non seulement à un plus grand nombre de personnes sourdes ou malentendantes d'accéder aux activités physiques et sportives mais aussi aux athlètes de participer aux compétitions. En effet, si seulement six athlètes avaient pu participer aux Jeux de Melbourne en 2006, c'est une délégation de 50 sportifs qui est allée à Taipei défendre les couleurs de la France.

Je souhaite également attirer votre attention sur les conséquences que pourrait avoir un refus de la demande d'adhésion de la Fédération française handisport à l'ICSD. Ce refus serait hautement préjudiciable pour les sportifs sourds français et ne manquerait pas d'être jugé par les médias comme une discrimination à l'égard des personnes sourdes et malentendantes françaises qui ne pourraient concourir dans des épreuves internationales sous la bannière de leur pays. Ce serait de plus un retour en arrière pour l'équipe de France de football, qui détient actuellement le titre de champion d'Europe et qui ne pourrait pas le défendre. Je précise que ce sont plus de 1000 jeunes qui sont engagés dans les compétitions de football organisées par la Fédération française handisport.

En souhaitant que ces éléments puissent éclairer de manière constructive la décision que vous aurez à prendre le 16 février, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO

Monsieur Craig CROWLEY
Président International Committee
of Sports for the Deaf
528 Trail Avenue -
Frederick Maryland 21701
USA